musée du Jouet

TERRE D'ÉMERAUDE Sud Jura

REGISTRE D'ACCESSIBILITE



Mis à jour en août 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION 3

Bienvenue au musée du Jouet ! 4
Le parcours de visite 5

L'ACCESSIBILITE EN RÉSUMÉ 6

Vous êtes en situation de handicap auditif 10
Vous êtes en situation de handicap visuel 10
Vous êtes en situation de handicap moteur 11
Vous êtes en situation de handicap mental 11

INFORMATIONS PRATIQUES 12

Les horaires du musée 13
Tarifs de l'entrée au musée pour les visiteurs individuels 15
Tarifs de l'entrée au musée pour les groupes 16
Tarifs des activités pour les visiteurs individuels 17
Tarifs des activités pour les groupes 18
Les services au musée 18
Venir au musée 19
L'accès au musée 20
S'informer 23

L'OFFRE CULTURELLE ACCESSIBLE 24

Individuels - Visiter le musée en autonomie 25
L'offre culturelle pour les groupes 28

ANNEXES 32

Fiche de synthèse 33
Fiche de suivi de l'entretien des équipements d'accessibilité 34
Formation du personnel 36
Attestation de formation 37
Bien accueillir les personnes handicapées 45

INTRODUCTION

Bienvenue au musée du Jouet !

Créé en 1989, le musée du Jouet présente une **collection de 2000 jeux et jouets**.

Vous découvrirez des jouets de toutes les époques et de tous les pays du monde.

Différentes activités sont disponibles tout au long du parcours de visite en autonomie : jeux géants en bois, consoles de jeux vidéo, aires de jeux.
Ou avec un guide : visite-guidée ou animations.

Le musée est **accessible à tous** : personnes en situation de handicap, enfants, adultes, familles, groupes, personnes âgées.

Le musée du Jouet organise une exposition temporaire par an. Il propose une offre culturelle variée ainsi que des évènements.

Le parcours de visite

La visite du musée dure environ **1h30.** 

Le parcours de visite se compose de plusieurs espaces :

- Une **exposition temporaire** dont le thème change tous les ans.
- Un **parcours permanent** qui se compose de 3 chapitres thématiques.
- **Un espace nommé “Game Story”** sur l’histoire des consoles de jeux vidéo avec 20 consoles à essayer.
- **Un espace de rétrogaming** avec des bornes d’arcade.

L’ACCESSIBILITÉ DU MUSÉE EN RÉSUMÉ

Le musée du Jouet bénéficie du **label Tourisme et Handicap** depuis 2019 pour les 4 handicaps.



Le bâtiment est accessible à tous ..... OUI NON

Chaque visiteur peut trouver
une activité adaptée ..... OUI NON

Le musée propose des visites guidées, des ateliers, des animations, une application de visites numériques, des livrets jeux, des dispositifs de jeux en accès libre.

Chaque visiteur peut trouver un
outil de visite adapté pour lui ..... OUI NON

Consultation du registre d'activité

Sur internet ..... OUI NON

A l'accueil ..... OUI NON

Formation du personnel

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services ..... OUI NON

Le personnel d'accueil est sensibilisé..... OUI NON

Le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap.

Le personnel est formé ..... OUI NON

Certains agents ont suivi une formation pour l'accueil des différentes personnes en situation de handicap.
Le personnel se forme régulièrement en fonction des besoins.

Matériel adapté

Le musée prête des outils de confort de visite : fauteuils roulants, sièges-cannes, poussettes.

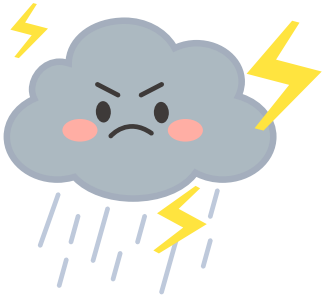
Le matériel est entretenu et adapté ..... OUI NON

Le personnel connaît le matériel ..... OUI NON

Point de vigilance

Les jours de fortes affluences, le musée est bruyant et la circulation dans les espaces peut devenir difficile.

Les jours de fortes affluences ont lieu principalement lors des **vacances scolaires** en cas de **mauvaises temps** (orages, pluie).









Vous êtes en situation de handicap auditif

Amplificateur de son à l'accueil du musée ..... OUI NON

Amplificateur de son en visite guidée ..... OUI NON

Alarme visuelle dans les toilettes ..... OUI NON

Sous-titrage des vidéos ..... OUI NON

Visite en LSF et ateliers adaptés sur demande ..... OUI NON



Vous êtes en situation de handicap visuel

Les chiens guides et d'assistance sont acceptés dans l'établissement ..... OUI NON

Bandes pododactiles ..... OUI NON

Visite guidée en audiodescription sur demande..... OUI NON

Visite en audiodescription sur téléphone ..... OUI NON



Vous êtes en situation de handicap moteur

Établissement totalement accessible (ascenseur et élévateur) ..... OUI NON

Fauteuils roulants et sièges cannes à disposition ..... OUI NON

Places de stationnement adaptées à proximité ..... OUI NON



Vous êtes en situation de handicap mental

Visites et ateliers adaptés sur demande ..... OUI NON

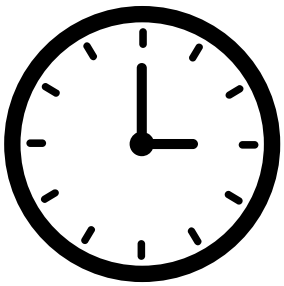
Espace aéré ..... OUI NON

Livret FALC sur demande ..... OUI NON

INFORMATIONS PRATIQUES

Les horaires du musée

Les horaires d’ouverture changent selon la période de l’année.



Pendant les vacances scolaires

Vacances scolaires d’été (01 juillet au 31 août) :

- Tous les jours de 9h30 à 18h30
- Ouvert le 14 juillet et le 15 août

Vacances scolaires de la Toussaint, Noël, Hiver et Printemps :

- Lundi au vendredi (dont jours fériés) : 10h à 12h30 et de 14h à 18h
- Samedi et dimanche : de 14h à 18h

Hors vacances scolaires

Janvier, Novembre, Décembre :

- Fermé

Mars, Avril, Octobre :

- Lundi : fermé
- Mardi à dimanche : 14h-17h30

Mai, Juin, Septembre :

- Lundi : fermé
- Mardi au vendredi : 10h-12h30 et 14h-18h
- Samedi et dimanche : 14h-18h

Jours fériés hors vacances scolaires

Les jours fériés, le musée est ouvert aux horaires habituels du musée de 14h à 17h30 ou 18h.



Le musée est **fermé le 11 novembre, 25 décembre** et le **01 janvier**.

Tarifs de l’entrée au musée pour les visiteurs individuels

Vous avez droit à un tarif réduit

Pour les personnes en situation de handicap

- Adultes (+ 15ans) : 9 euros
- Enfants (6-15 ans) : 8 euros

→ Présentez un justificatif.

Vous avez besoin d’un accompagnateur

Votre accompagnateur peut bénéficier d’une entrée gratuite.

→ Seulement sur présentation de la **Carte Mobilité Inclusion « Invalidité » et mention « Besoin d’accompagnement ».**

Tarif plein

- Adultes (+ 15 ans) : 11 euros
- Enfants (6-15 ans) : 9 euros

Tarifs de l’entrée au musée pour les groupes

Tarifs pour les groupes en situation de handicap, à partir de 8 personnes

- Adultes (+ 15 ans) : 7 euros
- Enfants (6-15 ans) : 6 euros

Tarifs pour les accompagnateurs de groupes

Entrée gratuite dans la limite de 1 pour 1.

Pour les accompagnateurs supplémentaires, un tarif réduit de 7 euros s’applique.

Tarifs des activités pour les visiteurs individuels

Pour les individuels

Des visites avec ateliers et des visites guidées sont proposées durant les vacances scolaires.
Le programme est disponible à l'accueil et le site internet du musée : www.musee-du-jouet.com

Visite et atelier

- Adultes (+15 ans) : 11 euros
- Enfants (6-15 ans): 11 euros

Visite guidée

- Gratuit, inclus dans le billet d'entrée

Réservation à l'avance par mail ou téléphone ou sur place le jour même, dans la limite des places disponibles.

Le paiement s'effectue le jour de la visite à la billetterie du musée.

Tarifs des activités pour les groupes

Groupes à partir de 8 personnes

Visite guidée ou visite avec atelier

- Adultes (+15 ans) : 10 euros
- Enfants (6-15ans) : 7 euros

Réservation à l'avance par mail ou téléphone au moins 15 jours avant la date de visite.

Offre disponible à l'accueil ou le site internet du musée : www.musee-du-jouet.com

Les services au musée

- Billetterie
- Boutique
- Boissons fraiches, glaces et confiseries
- Espace détente
- Sanitaires adaptés
- Vestiaires
- Parking bus
- Salle hors-sac pour les groupes (sur réservation)
- Aire de pique-nique
- Espaces de jeux extérieurs

Venir au musée

En voiture

L’entrée du musée se trouve à cette adresse :

5, rue du Murgin
39260 Moirans-en-Montagne

Parking gratuit et 2 places de stationnement PMR devant le musée.

Les abords du musée sont accessibles.

En transport en commun

Un **arrêt de bus** se situe à 700 mètres du musée, avenue de Franche-Comté.

Cet arrêt est desservi par le réseau régional Bourgogne-Franche-Comté, Mobigo.

Il s’agit de la **ligne 307**.

Vous pouvez consulter les horaires sur le site internet : https://www.viamobigo.fr/

L’accès au musée

Depuis le parking



L’entrée du musée est totalement accessible.



La porte d’entrée se tire.

Hall d’accueil

L’accueil et la billetterie se trouvent face à vous.



La boutique est à gauche.



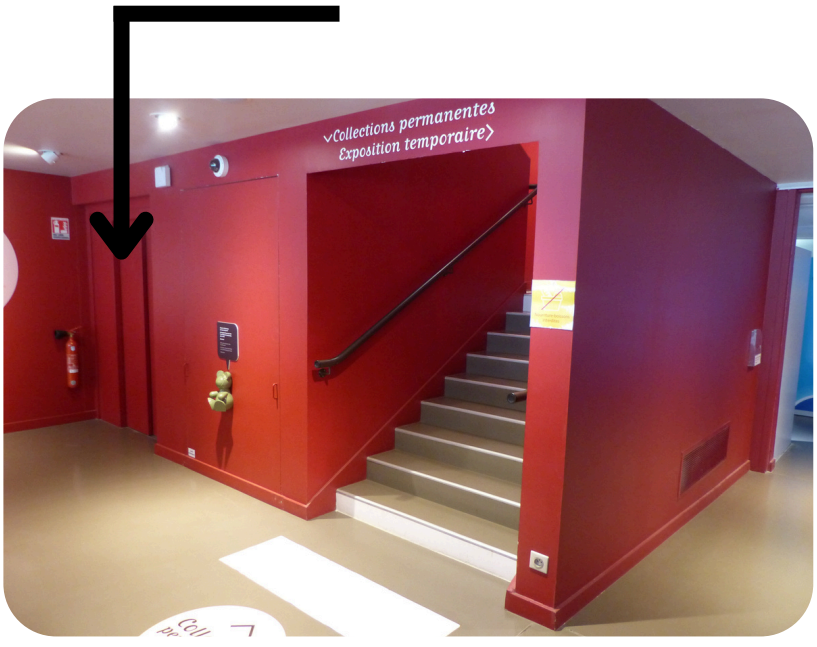
Les vestiaires, les toilettes et l’espace détente sont à droite.

La visite du musée

L’exposition temporaire est au rez-de-chaussée derrière l’accueil.



La visite se poursuit à l’étage. Empruntez les escaliers ou l’ascenseur derrière l’accueil.



S’informer

Pour toutes informations, contacter le musée :

Par téléphone : 03.84.42.38.64

Par mail : reservation@musee-du-jouet.com

Vous pouvez consulter le site internet :

https://www.musee-du-jouet.com/

Suivre le musée sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram

L’OFFRE CULTURELLE ACCESSIBLE

Individuels
Visiter le musée en autonomie

Pour votre curiosité

Plusieurs outils sont à votre disposition pour en apprendre plus sur le musée et les collections :

- Guide imprimé en facile à lire et à comprendre (FALC), sur demande à l'accueil

- Visites numériques accessibles sur votre smartphone via un QR code, intégrant une fonction de lecture audio automatique

- Vidéos sous-titrées
- Visite guidée adaptée avec de nombreux fac-similés à manipuler (voir programme)



Pour jouer

Tout au long du parcours, des jeux sont en accès libre :

- Tables tactiles
- Jeux géants en bois
- Consoles de jeux vidéo
- Jeux de piste numérique sur smartphone accessible avec un QR Code, à réaliser en famille
- Jeux de piste papier pour les enfants de 4 à 16 ans



Participer à une activité

Lors des vacances scolaires, le musée propose une programmation à destination des familles : visite guidée, visite avec atelier, animations, spectacles.

Chaque année, le musée participe aux évènements nationaux comme la Nuit des Musées (mai) ou les Journées Européennes du Patrimoine (septembre). L'entrée au musée est gratuite et de nombreuses activités sont proposées.

Les programmes sont disponibles à l'accueil, par téléphone ou sur le site internet du musée : www.musee-du-jouet.com

L'offre culturelle pour les groupes

Groupes Adultes
en situation de handicap
2025

musée du jouet



LA MARQUE TOURISME & HANDICAP

Le musée du Jouet bénéficie de la marque d'État : « Tourisme & Handicap ».

Moteur : Établissement totalement accessible, fauteuils roulants et chaises cannes à disposition gratuitement, places de stationnement devant le musée.

Auditif : Amplificateur de son à l'accueil du musée, alarme visuelle dans les toilettes, sous-titrage des vidéos, visite guidée en LSF-LPC (sur demande, en fonction de la disponibilité de l'interprète), audiophones à disposition pour les visites guidées.

Visuel : Visite en audiodescription sur demande, chiens guides et d'assistance acceptés dans l'établissement, plan tactile et livret de visite en braille.

Mental : Visite adaptée sur demande, espace aéré, livret FALC à disposition.

JOURS & HORAIRES D'OUVERTURE

Pendant les vacances scolaires :

Lundi, mardi, mercredi, jeudi & vendredi _____ 10h-12h30 / 14h-18h

Week-end et jours fériés _____ 14h-18h

Juillet et août / Tous les jours (inclus 14/07 et 15/08) _____ 09h30-18h30

Fermeture les 01/01, 01/11 et 25/12 et les lundis hors vacances scolaires.

En dehors de ces périodes, nous consulter.

TARIFS GROUPES

Visite libre _____ 7,00 €

Visite atelier (8 pers. minimum, accompagnateur inclus) _____ 10,00 €

Visite guidée (8 pers. minimum, accompagnateur inclus) _____ 10,00 €

Visite LSF / LPC _____ sur devis

Démo tournerie (forfait)_____ 125€

Accompagnateur et chauffeur GRATUIT (sur présentation d'un justificatif, dans la limite de un accompagnateur pour un visiteur).

RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS

La réservation est obligatoire de préférence 4 semaines avant votre visite. Elle s'effectue par téléphone, courrier ou e-mail. Une confirmation vous sera adressée en retour.

Contact - Service des publics
Tél. 03 84 42 38 64
e-mail reservation@musee-du-jouet.com

Modes de réglement : chèque, espèces, CB et mandat administratif.

Annulation : nous vous remercions de prévenir nos services au plus tard 15 jours avant votre visite.

ENCADREMENT

Les visites et activités s'effectuent en présence constante d'un responsable. Le médiateur mis éventuellement à la disposition du groupe ne dispense pas la présence de ce responsable.

SERVICES

Parking bus devant l'entrée du musée, vestiaires et consignes, musée climatisé, aire de pique-nique et espaces de jeux en extérieur, salle hors-sac* à disposition (sur réservation, selon disponibilité).

* NB : la salle n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

DES OFFRES ADAPTÉES

VISITES ADAPTÉES

— 1h00

Le musée propose aux personnes en situation de handicap une découverte des collections permanentes au travers des visites adaptées aux déficiences motrice, visuelle, auditive et mentale.

ANIMATION TOURNERIE

— 45 min

Un tourneur sur bois livre ses secrets et fabrique toupies et autres petits jouets avec passion.

VISITE-ATELIER

— 1h30

Les visites sont en lien avec le thème de l'atelier. Les personnes repartent avec leurs créations (cf. liste des visites-ateliers).



LES VISITES-ATELIERS

L'ATELIER DU JOUET

Fabrication d'un jouet unique à partir de matériaux variés, après la visite de l'espace consacré aux savoir-faire jurassiens.

MÉLODIE EN JOUET

Après une découverte sensorielle des jouets sonores et musicaux dans le musée, création d'un instrument de musique à percussion.

MODELAGE D'ARGILE

Création de figurines en argile à l'image des jouets antiques découverts lors de la visite du musée.

NOUVEAUTE
JEUX GEANTS EN BOIS

Découverte de jeux coopératifs géants en bois fabriqués par un artisan jurassien, Bruno Thomas (Bête à Bois) : jeux d'adresse, de motricité fine, de coopération, de réflexion qui encouragent la confiance en soi et le partage.



Crédits photographiques : Musée du Jouet

ANNEXES



Accessibilité de l'établissement

Bienvenue Musée du Jouet

➡ Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous

☑ oui ❑ non

➡ Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

☑ oui ❑ non

Formation du personnel d'accueil aux différentes situations de handicap

→ Le personnel est sensibilisé. ☑
C'est-à-dire que le personnel est informé
de la nécessité d'adapter son accueil
aux différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel est formé. ☑
C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation
pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.

→ Le personnel sera formé. ☑

Matériel adapté

→ Le matériel est entretenu et réparé ☑ oui ❑ non

→ Le personnel connait le matériel ☑ oui ❑ non

Contact : info@musee-du-jouet.com - 03.84.42.38.64

Consultation du registre public d'accessibilité :

☑ à l'accueil ☑ sur le site internet

N° SIRET : 200 090 579 00018

Adresse : 5 rue du Murgin, 39260 Moirans-en-Montagne

Contributeurs : Fédération APAJH, DMA, Unapei Relecteurs : ESAT Levallois-Perret - Fédération APAJH, ESAT Pierrelatte - Adapei 26 Septembre 2017

Fiche de suivi de l’entretien des équipements d’accessibilité

Des visites des équipements sont organisées périodiquement par les prestataires selon des contrats annuels (porte automatique, ascenseur et élévateurs verticaux, diffuseurs sonores et visuels) et des contrôles faits par les agents (boucle magnétique à l’accueil).

Fiche de suivi de l’entretien des équipements d’accessibilité

Équipement	Vérificateur	Périodicité
Entretien du contraste des nez de marche (chaque marche)	Equipe musée	1 fois par an
Entretien du contraste des contremarches (la première et la dernière)	Equipe musée	1 fois par an
Dalles podotactiles	Equipe musée	Mensuelle
Ascenseur hall	Contrat de maintenance auprès de SCHINDLER	1 visite toutes les 6 semaines ou 9 fois par an
Elévateurs EPMR	Contrat de maintenance auprès de SCHINDLER	4 visites par an
Boucle magnétique accueil	Equipe musée	cf. fiche de vérification
Alarmes visuelles et sonores	Contrat de maintenance auprès de SOTEB	2 visites par an
Grooms entrée, sortie, sanitaires hall	Services techniques communauté de communes	1 fois par an
Sièges pliants	Equipe musée	1 fois par an
Fauteuils roulants	Equipe musée	1 fois par an
Bandes contrastées sur vitrages	Equipe musée	Mensuelle
Porte automatique	Contrat de maintenance auprès de DORMA	2 visites par an
Sièges ou fauteuils de repos à disposition	Equipe musée	Mensuelle
Signalétique alarme visuelle sanitaires	Equipe musée	Mensuelle

Formation du personnel

Le personnel est sensibilisé aux différents handicaps et à la nécessité d'adapter son accueil aux différents types de handicaps. Le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap. Il peut aider, conseiller et orienter.

Formations suivies

Intitulé de la formation	Organisme	Fonction agent	Date	Durée
Connaissance des handicaps	CNFPT	Médiatrice culturelle	5/02 au 7/02/2018	3 jours/18h
L'accompagnement de l'enfant en situation de handicap dans ses activités ludiques	CNFPT	Médiatrice culturelle	12/02 au 14/02/2018	3 jours/18h
L'adaptation d'activités physiques et sportives aux enfants porteurs de handicap	CNFPT	Médiatrice culturelle	12/11 au 13/11/2019	2 ½ jours/15h
L'approche du handicap	CNFPT	Médiatrice culturelle	12/06 au 14/06/2023	3 jours/18h
Accompagner les publics	CNFPT	Médiatrice culturelle et agents d'accueil	2025	

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame WEISSENBACHER Marianne
Né(e) le : [redacted]
Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD
Cadre d'emploi :

A suivi la formation « *Connaissance des handicaps* (K56AE001) » qui s'est déroulée du 05/02/2018 au 07/02/2018, à Besançon.

Objectif de formation : Professionnalisation premier emploi.

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
Connaissance des handicaps	Du 05/02/2018 Au 07/02/2018	18.0	18.0

Le 08/02/2018

La Directrice,



Déborah Dumoulin-Lacoye

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame WEISSENBACHER Marianne
Né(e) le : [redacted]
Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD
Cadre d'emploi :

A suivi la formation « *L'accompagnement de l'enfant en situation de handicap dans ses activités ludiques* (L2102001) » qui s'est déroulée du 12/02/2018 au 14/02/2018, à Vesoul.

Objectif de formation : Perfectionnement.

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
L'accompagnement de l'enfant en situation de handicap dans ses activités ludiques	Du 12/02/2018 Au 14/02/2018	18.0	18.0

Le 15/02/2018

La Directrice,



Déborah Dumoulin-Lacoye

Grand Est
Délégation d'Alsace-Moselle

Edition du 20/11/2019

ATTESTATION DE FORMATION

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale atteste que :

Madame WEISSENBACHER Marianne
Né.e le : [redacted]
Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES JURA SUD
Cadre d'emploi : ANIMATEUR

S'est inscrit à la formation « **L'adaptation d'activités physiques et sportives aux enfants porteurs de handicap** »
qui s'est déroulée : **12-13/11/19**, à **Woippy**
au titre de **Professionnalisation premier emploi**

Les heures de présence sont les suivantes :

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de la séance	Nb d'heures de présence
L'adaptation d'activités physiques et sportives aux enfants porteurs de handicap	Du 12/11/2019 Au 13/11/2019	12.0	12.0

Libellé de la séance à distance	Mise à disposition	Durée estimée en heures	Validation
Séance(s) de formation à distance	Du 29/10/2019 Au 13/12/2019	3.00	Non

Le Directeur
Philippe RUTTEN

Les objectifs de la formation étaient :
- Accueillir et intégrer des enfants handicapés au sein d'un groupe dans le cadre d'une activité physique et sportive (APS)- Adapter des APS aux handicaps mentaux, moteurs et sensoriels- Proposer des APS pouvant être pratiquées par un groupe d'enfants valides et d'enfants porteurs de handicap

La durée de la formation entre dans le cadre des obligations statutaires de formation définies par le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 pour l'ensemble des filières et, pour la filière Police Municipale, par les articles L 511-6 & R511-35 à 40 du Code de la Sécurité Intérieure.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DES ARMÉES

INSTITUTION
NATIONALE
DES INVALIDES

C.E.R.A.H.
1, Bellevue – BP 50719
57147 WOIPPY Cedex
Téléphone 03 87 51 30 30
http://cerahtec.invalides.fr

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussignée, Martine DELAVAQUERIE, responsable du département de l'enseignement et de la formation au Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés (CERAH), certifie que :

Madame WEISSENBACHER Marianne

a participé à la formation, relative à l'adaptation d'activités physiques et sportives (APS) aux enfants porteurs de handicap, **les 12 et 13 Novembre 2019** au CERAH de Woippy.

Cette action, d'une durée de formation de 12 heures est réalisée en présentiel

Ce certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Woippy, le 13 novembre 2019

Le stagiaire,

La responsable du Département de l'Enseignement et de la Formation

Martine DELAVAQUERIE

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 41 57 02946 57 auprès du préfet de région de Lorraine.
N° Siret : 18000702300047 - Code APE : 8411Z

ATTESTATION DE FORMATION

Le centre national de la fonction publique territoriale atteste que :

Madame FARINETTI Marion
Né.e le [redacted]
Collectivité : TERRE D EMERAUDE COMMUNAUTE
Cadre d'emploi :

A suivi la formation « L'approche du handicap (OL4KQ052) » qui s'est déroulée du 12/06/2023 au 14/06/2023, à Vesoul.

Libellé de la séance	Dates	Nb d'heures de présence	Nb d'heures de la séance
L'approche du handicap	Du 12/06/2023 Au 14/06/2023	18.0	18.0

Libellé de la séance à distance	Mise à disposition	Durée estimée en heures	Validation
Séance(s) de formation à distance	Du 14/06/2023 Au 14/07/2023	0.00	Oui

Conformément à la demande d'inscription, la formation a été prise en compte au titre de la **Professionnalisation tout au long de sa carrière**.

La durée de la formation entre dans le cadre des obligations statutaires de formation définies par le décret n° 2008-512 du 29 mai 2008 pour l'ensemble des filières et, pour la filière Police Municipale, par les articles L 511-6 & R511-35 à 40 du Code de la Sécurité Intérieure, et pour la filière sapeurs-pompiers, par l'arrêté du 22 août 2019 du Ministère de l'intérieur relatif à la formation des SPP et SPV.

Dijon, le 25/07/2023

Le Directeur,

MON MUSÉE ACCESSIBLE

CERTIFICAT

Nous soussignées **Association Tourisme & Handicaps** et **Action Handicap France**, attestons que :

WEISSENBACHER Marianne a terminé le parcours **"Accompagner les publics"** du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Comment accueillir ces publics ?
4. Comment mener une action de médiation ?
5. Quelles modalités de sécurité pour ces publics ?

Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.

Fait à Paris,

Le 6/08/25

Cachet et signature des associations responsables du programme

Programme conçu et opéré par

:

MON MUSÉE ACCESSIBLE

CERTIFICAT

Nous soussignées **Association Tourisme & Handicaps** et **Action Handicap France**, attestons que :

Marion Farinetti a terminé le parcours **"Accompagner les publics"** du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Comment accueillir ces publics ?
4. Comment mener une action de médiation ?
5. Quelles modalités de sécurité pour ces publics ?

Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.

Fait à Paris,

Le 10/09/25

Cachet et signature des associations responsables du programme

Programme conçu et opéré par

:

MON MUSÉE ACCESSIBLE

CERTIFICAT

Nous soussignées **Association Tourisme & Handicaps** et **Action Handicap France**, attestons que :

Alexandra vauzelle a terminé le parcours **"Accompagner les publics"** du programme de sensibilisation **Mon Musée Accessible** après avoir suivi l'intégralité des modules suivants :

1. Introduction au handicap
2. Comprendre les enjeux de l'accessibilité
3. Comment accueillir ces publics ?
4. Comment mener une action de médiation ?
5. Quelles modalités de sécurité pour ces publics ?

Ce certificat témoigne d'un premier niveau de sensibilisation.

Fait à Paris,

Le 17/07/25

Cachet et signature des associations responsables du programme

Programme conçu et opéré par

:

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelquesconseils généraux et communs àtouslestypes de handicap :

- ® Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ® Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ® Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ® Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant oulesdistrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une défi cience motrice



1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

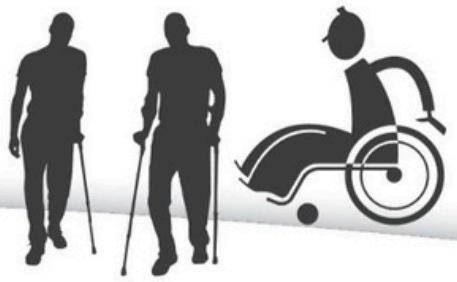
Les déplacements ;

Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;

La largeur des couloirs et des portes ;

La station debout et les attentes prolongées ;

Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

® Assurez-vousqueles espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.

® Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.

® Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



La communication orale ; L'accès aux informations sonores ; Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

® Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.

® Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.

® Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.

® Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...

® Proposez de quoi écrire.

® Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



Le repérage deslieux et des entrées ;

Les déplacements et l'identification des obstacles ;

L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

® Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.

® Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.

® S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.

® Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...

® Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir. ® Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en
faire la lecture ou le résumé.

® Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.

® Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.

® N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/Accueillir des personnesavecunedéficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

La communication (difficultés às'exprimer etàcomprendre) ;

Le déchiffrage et la mémorisation des informations orales et sonores ;

La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;

Le repérage dans le temps et l'espace ;

L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

® Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.

® Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.

® Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.

® Utilisez des écrits en «facile à lire et à comprendre» (FALC).

® Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une défi cience psychique

1) Principales diffi cultés rencontrées par ces personnes

Un stressimportant;

Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;

La communication.

2) Comment les pallier ?

® Dialoguez dansle calme, sans appuyer le regard.

® Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.

® En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html

Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCF, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception- Réalisation : MEDDE-MLETR/SG/SPSSI/ATL2/Benoît Cudelou